RAPPORT DE SYNTHÈSE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE FINANCEMENT STRATÉGIQUE

Pour information

N.B. Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la politique du GPE en matière de transparence, ne sont pas des documents publics tant que le Conseil ne les a pas étudiés lors de sa réunion.

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Le présent document a pour objectif de présenter, sous forme de note d'accompagnement, les divers documents soumis par le Groupe de travail sur le financement stratégique (SFWG) au Conseil d'administration à l'occasion de la réunion qu'il tiendra à Washington le 28 février et 1er mars 2017.

2. SYNTHÈSE

2.1 Lors de sa réunion organisée au Cambodge en décembre 2016, le Conseil d'administration a approuvé l'architecture ambitieuse du Cadre de mobilisation et d'allocation de financements (FFF), telle qu'elle est présentée dans le document BOD/2016/12 DOC 08A. Cette approbation était fondée sur la constatation que le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) devra modifier radicalement son approche en matière de mobilisation et d'allocation de financements pour atteindre le niveau d'ambition exigé par le plan GPE 2020 et saisir une occasion sans précédent d'accroître les engagements financiers en faveur de l'amélioration des acquis scolaires tout en assurant la réussite du cycle de reconstitution des ressources. Afin de finaliser le FFF en vue de son approbation en février 2017, le Conseil d'administration a confié les tâches suivantes au Groupe de travail sur le financement stratégique :

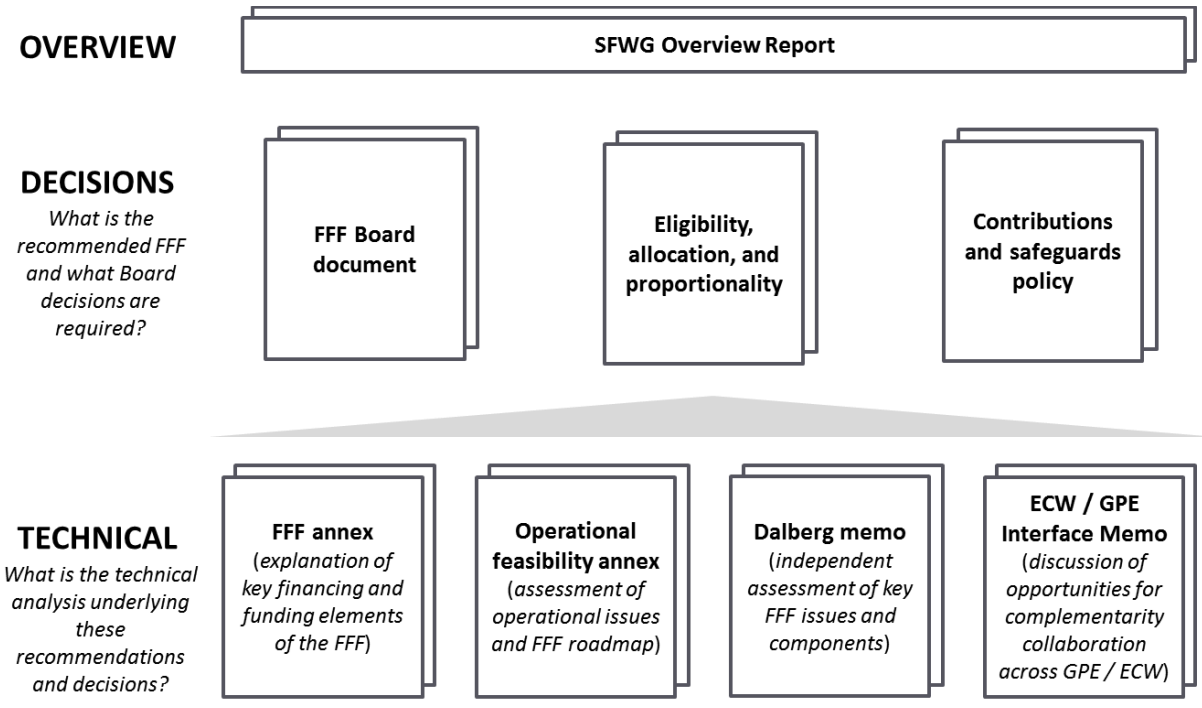
- Formuler une proposition sur les conditions requises pour bénéficier des ressources du GPE ainsi que sur l'allocation de ces ressources au regard des composantes pertinentes du FFF.
- Travailler avec le cabinet externe pour tester davantage la résistance du FFF, décrire les options et les implications opérationnelles et établir une feuille de route pour l'élaboration et le déploiement des diverses composantes du FFF.

- Examiner les implications de l'initiative « L'éducation ne peut pas attendre » (ECW) sur le FFF en attendant la finalisation de la conception du modèle opérationnel, comme demandé dans le document BOD/2016/12 DOC 18.

2.2 Les membres du SFWG se sont réunis en présentiel immédiatement après la réunion du Conseil au Cambodge, puis à nouveau à Paris au début du mois de février. Ils ont créé des sous-groupes pour favoriser l'avancement de certains aspects de leurs tâches. Les principales composantes du FFF ont été testées à l'occasion d'un atelier technique qui a attiré de nombreux spécialistes du financement et à la faveur d'un processus inclusif auquel ont participé des représentants des pays en développement partenaires (PDP). Durant toute la phase de conception du FFF, de nouveaux bailleurs de fonds potentiels et les PDP eux-mêmes nous ont transmis des messages très positifs indiquant que les améliorations proposées seront considérées comme un pas audacieux dans la bonne direction.

2.3 Le SFWG présente au Conseil d'administration un ensemble pleinement intégré de documents décrit de façon schématique dans le graphique 1 ci-dessous :

Graphique 1 : Documents du SFWG destinés à la réunion du Conseil de février 2017



2.4 Le document relatif au Cadre de mobilisation et d'allocation de financements (BOD/2017/03 DOC 03) décrit la proposition définitive sur la conception du cadre, assortie du libellé de décision

connexe (étant entendu qu'il faudra procéder à la conception détaillée des diverses composantes durant l'année 2007). Le document relatif aux questions d'admissibilité et d'allocation (BOD/2017/03 DOC 04) décrit la démarche proposée en matière d'éligibilité au titre de tous les mécanismes de financement, ainsi qu'une approche et une formule d'allocation des Financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation (ESPIG) et une proposition de Fonds à effet de levier (*Leverage Fund*) auquel pourraient avoir accès les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui ne peuvent prétendre à des financements ESPIG. Le document est accompagné d'un libellé de décision. Enfin, le troisième document soumis à la décision du Conseil (BOD/2017/03 DOC 05) concerne le projet de Politique sur les contributions et les mesures de sauvegarde, dont l'élaboration a donné lieu à une large consultation. Les propositions relatives aux questions d'éligibilité et d'allocation et la Politique sur les contributions et les mesures de sauvegarde sont essentielles à la viabilité du FFF et doivent être considérées, avec le FFF, comme un ensemble intégré.

2.5 Le SFWG, en outre, joint en annexe aux documents susmentionnés des documents de référence de nature plus technique, notamment 1) un document technique expliquant les principaux éléments du processus de mobilisation et d'allocation de financements et 2) une évaluation des conséquences opérationnelles ainsi qu'une feuille de route définissant les travaux exigés par les décisions soumises au Conseil. Par ailleurs, le cabinet Dalberg a rédigé à l'attention du Conseil un bref mémorandum sur son évaluation du FFF. Dalberg a préparé aussi une annexe, demandée tant par le GPE que par l'ECW, sur l'interaction entre le FFF et l'ECW.

2.6 Enfin, le cabinet Dalberg a préparé à l'intention du Conseil, à des fins d'information, une évaluation des conséquences de l'hébergement de l'initiative ECW. Toute décision concernant l'hébergement appartient au Groupe de pilotage de haut niveau de l'ECW, qui a l'intention d'examiner cette année les modalités d'hébergement à long terme, puis d'entreprendre des démarches officielles auprès de l'institution d'accueil qui aura sa préférence. Dans le cas où le GPE serait l'institution choisie, le Conseil devra examiner officiellement la question. Ce document évalue donc les implications de l'hébergement de l'ECW au cas où une décision serait requise à l'avenir.

3. PRINCIPALES CONSIDÉRATIONS

3.1 Le SFWG estime que la panoplie de documents qu'il a préparée en vue de la soumettre à l'approbation du Conseil constitue un programme ambitieux et mobilisateur de vaste portée. Ces documents s'appuient sur les importantes réformes opérationnelles mises en œuvre par le GPE tout en abordant directement l'obligation impérieuse de mettre en œuvre le plan GPE 2020. Le FFF pose de solides fondements propices à la diversification et à l'accroissement des ressources du GPE. En

créant une plateforme de mobilisation et de déploiement de ressources qui s'insère dans son modèle opérationnel actuel, le GPE sera mieux à même de promouvoir l'innovation, d'améliorer les capacités, les données et la gouvernance et d'optimiser son impact sur les systèmes éducatifs. Nous pensons que l'application de nos recommandations aura pour effet non seulement d'aider le GPE à jouer activement un rôle pilote dans le secteur de l'éducation, mais aussi d'améliorer directement l'apprentissage et l'équité au profit d'un bien plus grand nombre d'enfants et de renforcer sensiblement les systèmes d'éducation.

3.2 De l'avis du SFWG, le FFF est un instrument à la fois opportun et réaliste, qui n'engendrera pas de coûts de transaction inutiles ni ne pèsera excessivement sur les pays partenaires ou d'autres membres du partenariat. Le FFF et sa gamme d'outils plus diversifiés, fondés sur la demande, contribueront à renforcer et à élargir le rôle du GPE. Nous pensons toutefois que la réussite du FFF nécessitera le soutien massif et enthousiaste de tous les partenaires et que le Secrétariat ne pourra pas assumer seul la responsabilité de la mise en œuvre.

3.3 Le SFWG estime qu'il faudra commencer à déployer le FFF immédiatement après la prochaine reconstitution des ressources, c'est-à-dire à partir de janvier 2018. La période 2018-2020 offre au GPE l'occasion de poursuivre une croissance progressive : durant cette période, divers mécanismes et démarches seront mis en application par étapes en bénéficiant de la mise à profit permanente des enseignements tirés de l'expérience. Nous encourageons le Secrétariat et les sous-comités compétents à faire preuve d'audace dans la mise en œuvre.

3.4 Le SFWG a tenu compte des travaux de la Commission sur le financement de l'éducation, mais sa réflexion a été guidée par le plan GPE 2020 et les orientations du Conseil.

3.5 L'ensemble de documents communiqué au Conseil ne doit pas être considéré comme un argumentaire officiel en faveur de la reconstitution des ressources, ni comme la définition des objectifs de cette reconstitution. Les chiffres et les scénarios mentionnés le sont à titre purement indicatif. Nous citons toutefois un chiffre minimum en ce qui concerne le montant des ressources que nous estimons nécessaires au financement du FFF durant les trois prochaines années. Tout montant inférieur à cette somme nécessiterait un processus plus exigeant de hiérarchisation des priorités et pourrait compromettre le caractère intégré du FFF et son impact.

3.6 Le SFWG considère que sa mission sera terminée à la clôture de la réunion du Conseil le 1er mars 2017. Sous réserve que le Conseil prenne les décisions nécessaires, les travaux supplémentaires de conception détaillée et de mise en œuvre — tâches considérables — incomberont au Secrétariat et aux comités compétents.

4. COMPOSITION DU SFWG

4.1 Le SFWG était coprésidé par Sue Graves (Bailleur 6) et Tony Baker (OSC 1). La participation a été généralement constante durant les 12 derniers mois à l'image de la participation régulière de monsieur le ministre Nesmy Manigat (président du GERF et LAC) et de Joseph Nhan-O'Reilly (président du SPC). À diverses occasions, les participants aux travaux du groupe de travail comprenaient des représentants des groupes OSC 2, Afrique 3, Afrique 1, Asie/Pacifique, Afrique 2, Bailleur 1, Bailleur 2, Bailleur 3, Bailleur 4, Bailleur 5, Bailleur 6, Banque mondiale, et Fondations et entreprises privées.

4.2 Le SFWG a bénéficié du précieux concours du Secrétariat et du cabinet Dalberg.

5. CONCLUSION

Le SFWG remercie le Conseil d'administration pour la confiance qu'il lui a accordée et se réjouit de présenter sa série de recommandations pour qu'elle soit dûment débattue et examinée.

Nous invitons le Conseil à examiner favorablement la recommandation sur le FFF ainsi que les autres recommandations.